



N 1200  
Entrée le 01.10.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 02.10.2024  
Chambre des Députés

**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	8
Référence : 632/2024	
- 2 OCT. 2024	
A traiter par :	
Copie à :	

Monsieur le Président,

Luxembourg, le 1 octobre 2024

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire concernant la Task Force Ammoniac à **Madame la Ministre de l'Agriculture**.

En mars 2024, Madame la ministre de l'Agriculture a invité les représentant.e.s de l'agriculture au Landwirtschaftsdësch en présence du ministre de l'Environnement. Lors de cette réunion, les participant.e.s ont entre autres discuté le sujet des émissions d'ammoniac et ont décidé la mise en place d'une Task Force Ammoniac. Cette dernière réunira des expert.e.s et professionnel.le.s dans le but d'évaluer et de promouvoir les nouvelles technologies et d'élaborer, en concertation avec le secteur, des stratégies opérationnelles visant à diminuer efficacement les émissions d'ammoniac au niveau des exploitations agricoles.

A l'issue du Landwirtschaftsdësch, le ministre de l'Environnement a annoncé que « ses services travailleront en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture dans l'objectif de peaufiner certaines dispositions légales perçues comme trop contraignantes par le secteur agricole. » Selon le communiqué de presse, « la collaboration visée par le ministère de l'Environnement concerne en premier lieu la construction en zone verte ainsi que les mesures facilitant la mise en œuvre de la législation européenne visant la réduction des taux d'ammoniac et de nitrate. »

Sur invitation de Madame la Ministre, la Task Force Ammoniac a participé à un voyage d'études aux Pays-Bas et en Allemagne, du 23 au 25 septembre courant. Selon le communiqué de presse rendant compte de cette visite, la Task Force est composée de représentant.e.s du ministère de l'Agriculture, de l'ASTA, du SER, de la Chambre d'agriculture, de CONVIS ainsi que d'un représentant de Luxinnovation.

Force est de constater que malgré le fait que le ministre de l'Environnement a visé une collaboration avec le Ministère de l'Agriculture dans le domaine de la réduction des taux d'ammoniac, le ministère de l'Environnement ne semble pas être représenté dans la Task Force.

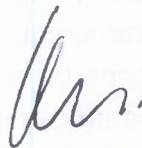
Selon le communiqué de presse précité, les membres de la Task Force mèneront un travail d'analyse sur les solutions observées lors du voyage, afin d'identifier les meilleures approches pour l'agriculture luxembourgeoise. L'objectif serait de proposer « des technologies et méthodes pertinentes et économiquement viables qui permettront

au Luxembourg de réduire ses émissions d'ammoniac de manière durable, sans mettre en péril les autres objectifs environnementaux. »

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Madame la Ministre peut-elle confirmer que le ministère de l'Environnement et/ou ses administrations ne font pas partie de la Task Force Ammoniac ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?**
2. **Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis que la présence d'expert.e.s du domaine de l'environnement est nécessaire pour l'identification de solutions qui mèneront à une réduction des émissions d'ammoniac tout en respectant les autres objectifs environnementaux ?**
3. **Combien de réunions de la Task Force ont eu lieu jusqu'à présent et quelles organisations et administrations ont été invitées à chaque réunion ?**
4. **Par quels moyens Madame la Ministre envisage-t-elle d'intégrer les sujets de la protection de l'air, de l'eau et du sol dans les travaux de la Task Force Ammoniac ?**
5. **Quel est le calendrier prévu pour les travaux de la Task Force ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



**Joëlle Welfring**  
Députée



**Réponse de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n° 1260 de l'honorable Députée Joëlle Welfring**

**1. Madame la Ministre peut-elle confirmer que le ministère de l'Environnement et/ou ses administrations ne font pas partie de la Task Force Ammoniac ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?**

Madame la Ministre confirme que le ministère de l'Environnement ne fait pas partie de la Task Force Ammoniac.

La composition a été décidée au « Landwirtschaftsdësch » et il a été choisi de se concentrer sur des aspects techniques agronomiques, en collaboration avec les agriculteurs et les experts du secteur.

**2. Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis que la présence d'expert.e.s du domaine de l'environnement est nécessaire pour l'identification de solutions qui mèneront à une réduction des émissions d'ammoniac tout en respectant les autres objectifs environnementaux ?**

Je tiens à rassurer l'honorable députée, Madame Welfring, que des experts compétents et reconnus, issus du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ainsi que de ses administrations et de la profession agricole, participent activement aux travaux de la Task Force. Ces fonctionnaires et experts hautement qualifiés, bénéficiant également d'une solide formation scientifique, veillent à ce que les mesures proposées soient non seulement efficaces, mais aussi conformes aux méthodologies en vigueur. Ces spécialistes s'assurent que les solutions mises en place contribuent à la réduction des émissions d'ammoniac dans le secteur agricole, tout en respectant les autres objectifs environnementaux.

**3. Combien de réunions de la Task Force ont eu lieu jusqu'à présent et quelles organisations et administrations ont été invitées à chaque réunion ?**

À ce jour, quatre réunions de la Task Force Ammoniac ont eu lieu. Cette Task Force inclut des représentants du ministère de l'Agriculture et de ses administrations, ainsi que des délégués de la Chambre d'Agriculture et de CONVIS, l'association des éleveurs. Parallèlement à ces sessions plénières, des groupes de travail restreints se sont également réunis pour traiter des questions spécifiques et approfondir les aspects techniques particuliers, dans le but de proposer des solutions ciblées et adaptées.

**4. Par quels moyens Madame la Ministre envisage-t-elle d'intégrer les sujets de la protection de l'air, de l'eau et du sol dans les travaux de la Task Force Ammoniac ?**

La mission principale de la Task Force étant de réduire les émissions d'ammoniac issues de l'agriculture, nous veillons également à intégrer la protection de l'environnement dans son ensemble. Cette approche holistique prend en compte tous les impacts environnementaux dans les propositions de mesures éventuelles.

**5. Quel est le calendrier prévu pour les travaux de la Task Force ?**

Il a été convenu lors du « Landwirtschaftsdësch » qu'un rapport intermédiaire sera présenté en décembre.

Luxembourg, le 29 octobre 2024

La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

(s.) Martine HANSEN